

04 AVR. 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2023-30.03//001 Portant débat sur les orientations budgétaires de la Régie des Transports de Martinique pour l'année 2023



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Séance du 30/03/2023
à 10H00
Salle 45

Date de la convocation :
23/03/2023

Date d'envoi :
24/03/2023

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	
Administrateurs absents :	2
Suffrages exprimés	
Vote : · Pour :	5
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 30 mars 2023 à 10H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Monsieur Didier LAGUERRE
- Monsieur Louis BOUTRIN (en distanciel)
- Monsieur Raphaël SEMINOR
- Monsieur José MIRANDE (en distanciel)

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents excusés :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Olivier MARIE-REINE
- Madame Chantal MAIGNAN

Pour la paierie Territoriale :

- Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration prend acte que la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 susvisé a bien donné lieu à un débat.

Article 2 : Mandat est donné au Directeur Général de la Régie des Transports de Martinique pour exécuter la présente délibération qui sera publiée ou affichée, ainsi que pour sa transmission au représentant de l'État.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'administration qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le recueil des actes administratifs de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'État.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec CINQ (5) voix, en sa séance du 30/03/2023.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 03 AVRIL 2023**

**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**



Jean-Claude DUVERGER
Président
Régie des Transports de Martinique

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
RECULE

04 AVR. 2023